

Certificat

Mortiers et produits connexes

Enduit de sol - Enduit de ragréage autolissant et de dressage

Gedimat Performance Pro - Ragréage de sol fibré

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 11 Mortiers et Produits connexes en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ces référentiels.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société GEDIMAT
6-8 rue Louis Rouquier FR - 92300 LEVALLOIS PERRET
Usine FR - 45330 MALESHERBES

le droit d'usage de la marque QB Mortiers et Produits connexes pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



05 S 183

Décision d'admission n° 1128-05 S 183 du 08 février 2021

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Selon la norme NF EN 13813 :

- Comportement à la flexion et à la compression

Autres caractéristiques :

- Comportement en vue du classement P (P3 ; P3R ; P4S ou P4SR) :

- > à la cohésion par traction directe sur supports à base de liants hydrauliques
- > au test d'étalement
- > au choc coupant
- > à l'abrasion Taber
- > à la flexion et à la compression
- > option R si recouvrement rapide

A ce Certificat QB est attachée la classification suivante :

P4S

- Compatibilité de l'enduit avec les supports suivants :

- > Sol à base de liants hydrauliques
- > Chape à base de sulfate de calcium*
- > Rénovation sur carrelage
- > Rénovation sur dalles plastiques semi-flexibles*

* supports admis en locaux P2 ou P3 non visés en locaux P4 et P4S

Ce certificat comporte 1 page et 1 page d'annexe.

Correspondant :
Courriel : mortiers@cstb.fr
Tél. : 01 61 44 81 38

Pour le CSTB
Pour le Président



Edwige PARISEL

Annexe du certificat

Décision n° 1128-05 S 183 du 08 février 2021

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'ENDUIT DE RAGRÉAGE AUTOLISSANT ET DE DRESSAGE POUR INFORMATION

Gedimat Performance Pro - Ragréage de sol fibré

- Taux de gâchage : de 23 à 25 % d'eau (soit 5,75 à 6,25 l d'eau par sac de 25 kg).
- Malaxage à vitesse rapide (800 tr/min)
- Temps de repos : aucun.
- Durée d'utilisation du mélange : environ 20 minutes avec un bon pouvoir autolissant.
- Délai d'ouverture au passage : 2 à 4 heures

EPAISSEURS D'APPLICATION ET PREPARATION DES SUPPORTS

Support		Épaisseur d'application (mm)	Primaire	
			Dénomination	Consommation (g/m ²)
Support à base de liants hydrauliques	très poreux	3* à 30	Gedimat Performance Pro Primaire Universel	100 à 200
	normalement poreux			80 à 100
	fermé			100 à 200
Chape à base de sulfate de calcium **		3 à 20		100 à 200
Support à base de liants hydrauliques avec traces de colle **		3 à 10		30 à 50
Carrelage		3 à 20		
Dalles plastiques semi-flexibles **		3 à 10		
* 1 mm en locaux P2 avec revêtement résilient ou textile				
** Supports admis en locaux P2 ou P3 non visés en locaux P4 et P4S				

CONDITIONS D'APPLICATION DES PRIMAIRES

Dénomination	Délai de séchage	Mode d'application
Gedimat Performance Pro Primaire Universel	30 min à 2 h (sec au toucher - passe de laiteux à transparent)	Brosse, rouleau ou raclette caoutchouc

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Mise en oeuvre de l'enduit

Interposer en périphérie du local et autour des poteaux, une bande en matériau compressible d'épaisseur de 3 mm au moins avant mise en oeuvre de l'enduit. Si une deuxième couche est nécessaire, l'appliquer frais sur frais dès que la 1ère couche est praticable et encore humide. L'épaisseur de la 2ème couche doit être inférieure à la 1ère et l'ensemble des couches réunies rester inférieur à l'épaisseur maximale autorisée selon le support. Si la 2ème couche est appliquée plus de 24h après la 1ère, primariser avec Gedimat Performance Pro Primaire Universel entre les 2 couches.

Locaux P4 et P4S

Seuls les supports à base de liants hydrauliques neufs et anciens remis à nu, et le carrelage existant, sont visés dans les locaux P4 et P4S.